

Peut et doit mieux faire...

La semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées s'est déroulée au lendemain des attentats du 13 novembre. Dans la plus grande discrétion, forcément, tant notre pays fut mobilisé par ces actes barbares et leurs suites ! Pourtant, avec 450 000 personnes handicapées au chômage - 22 % de cette population - il est fondamental de sensibiliser notre pays, nos entreprises, les citoyens. Nous portons ici un regard sur le bilan à mi-parcours de l'accord « Handi » 2014-2016 de la Branche Caisses d'épargne.

UN PROCESSUS LANCÉ EN 2006

Le premier accord signé dans la Branche Caisses d'épargne date de 2006. La signature du Syndicat Unifié-Unsa avait alors été largement critiquée par d'autres organisations syndicales n'acceptant pas que l'ambition des signataires se situe en-deçà du seuil légal de 6% des effectifs d'emploi de personnes en situation de handicap. À l'époque, notre ambition était d'engager les entreprises dans un processus vertueux de montée en puissance, en sachant que la route serait longue pour atteindre ce seuil.

DU CHEMIN PARCOURU DEPUIS LE PREMIER ACCORD

En 2006, le taux d'emploi de personnes handicapées était inférieur à 2,5 %. Fin 2014, il se situait à 4,8 %. Le constat est là, en 9 ans la Branche Caisse d'épargne n'a pas atteint le seuil légal. Doit-on pour autant considérer qu'il s'agit d'un échec ? Certainement pas car le doublement du taux observé durant la période n'est pas neutre et il montre combien nous avons eu la sagesse en 2006 de ne pas revendiquer les 6 %. Alors que nous étions bien seuls à l'époque, nous sommes aujourd'hui 5 signataires de l'accord 2014-2016 : d'évidence, chacun a compris que le pragmatisme plus que l'incantation s'impose pour progresser.

UNE POPULATION QUI S'ESSOUFFLE...

Fin août, la Branche CE comptait 1862 personnes handicapées contre 800 en 2006, tous contrats confondus. Si durant les premières années cette population a été largement alimentée par les RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) recensées parmi les personnels présents, la « source », alimentée par les embauches et les nouvelles RQTH, ne se renouvelle pas

au même rythme que les départs de l'entreprise. Cette évolution laisse à penser que le taux légal de 6% sera difficilement atteignable un jour au niveau de la Branche.

L'EMBAUCHE CDI VALORISÉE PAR LES TRANSFORMATIONS

L'accord prévoit qu'entre 2014 et 2016 les entreprises devront embaucher 150 travailleurs handicapés. Ce nombre, qui comprend CDI, CDD de plus de 6 mois et alternants peut paraître dérisoire au regard des 39 000 emplois que compte la Branche. État des lieux :

Recrutements	2014	2015 au 31 août	Prévisions 2014-2016
CDI	17	13	150 (dont 45 CDI)
CDD > 6 mois	15	13	
Alternants	13	7	
Total	45	33	

Sur les 17 CDI recrutés en 2014, on relève 4 recrutements externes et 13 transformations de contrat (4 alternants, 7 CDD, 1 intérim, 1 stagiaire). En 2015 la tendance est la même. Constat qui atténue quelque peu le très faible niveau d'embauche de personnes handicapées en CDI, mais... Peut et doit mieux faire assurément !

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI PORTEUR D'ESPOIRS

Au-delà de l'indicateur « embauche », les actions visant à maintenir dans l'emploi les salariés handicapés déjà présents dans l'entreprise constituent un pan essentiel des accords successifs que nous avons signés. Près d'un tiers du budget handicap (1,2 M€) leur a été consacré en 2014. Ce qui a largement contribué à faire progresser le taux de CDI handicapés de 3,3 % à plus de 5 % en cinq ans. Une telle évolution constitue un véritable message d'espoir pour tous : dans la Branche CE, le statut de handicapé n'est pas synonyme de perte d'emploi ! C'est fondamental, car personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie générant brutalement un handicap.

EMBAUCHER DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP, LES MAINTENIR DANS L'EMPLOI, RECOURIR AU SECTEUR PROTÉGÉ POUR LES ACHATS... SONT DES EXEMPLES POINTANT UNE DYNAMIQUE QUI EXISTE DANS NOTRE BRANCHE, MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS ENCORE. IL FAUT REDOUBLER D'EFFORTS !

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO
François-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC*

